

CP - Les dernières actualités de la Ville de Colmar

1. MAISONS FLEURIES : INSCRIPTIONS JUSQU'AU 14 JUIN 2020

La Ville de Colmar organise, sous le patronage du Conseil National des Villes et Villages fleuris, un concours annuel de décoration florale, à l'intention des Colmariens qui contribuent à l'amélioration du cadre de vie et à la qualité de l'environnement.

Pour participer, il suffit de retirer un formulaire d'inscription à l'accueil de la Mairie (au rez-de-chaussée) ou télécharger le formulaire d'inscription sur le site Internet : colmar.fr. Toutes les informations et règlement sur colmar.fr

2. CINÉ PASS : À NOUVEAU DISPONIBLES !

Reprise de la distribution des Ciné Pass dès le mercredi 10 juin de 14h à 17h. **L'accueil se fera à la Mairie de Colmar, au rez-de-chaussée bureau 032.**

Concernant les billets de la catégorie « Junior » qui n'ont pu être utilisés durant les mois de (mars, avril, mai et juin), ils pourront être utilisés dès la réouverture des cinémas.

Plus de renseignements : Doris Wolfsperger : 03 89 20 68 63 - doris.wolfsperger@colmar.fr

3. RÉOUVERTURE AU PUBLIC DES SERVICES DE L'ENSEIGNEMENT PRIMAIRE ET DE LA PETITE ENFANCE

Pour les inscriptions à l'école maternelle (rentrée 2020/2021) :

- Inscription physique au service (annexe de la mairie - 8 rue Rapp) en prenant rendez-vous au préalable en téléphonant au 03.89.20.67.48. Les rendez-vous se font les après-midi de 14h00 à 17h30.
 - Inscription par mail (enseignement1@colmar.fr) avec en pièces jointes le livret de famille (page parents, enfant) et un justificatif de domicile. A réception du mail, le service de l'enseignement contacte les parents.
- Le formulaire « Aide financière pour l'acquisition d'une tablette » est à déposer dans la boîte mise à disposition.

Pour les inscriptions au service Petite enfance :

- Les remises des dossiers d'admission se font sur rendez-vous en téléphonant au 03.89.20.68.22, tous les matins entre 8h30 et 12h.
 - Les préinscriptions se font via le site de la Ville de Colmar (www.colmar.fr - Colmar&moi) ou par mail : petite-enfance@colmar.fr
- La version papier du formulaire de préinscription se trouve également sur le site internet (<https://www.colmar.fr/petite-enfance>)

4. SECOND TOUR DES ELECTIONS MUNICIPALES : 28 JUIN 2020

La date limite d'inscription et de modification sur les listes électorales a été arrêtée au 7 février 2020. Toute demande d'inscription ou de changement d'adresse effectuée après cette date butoir ne peut être prise en compte pour le second tour des élections municipales, aussi :

- les personnes ayant effectué une demande d'inscription sur la liste électorale colmarienne après le 7 février 2020, ne pourront pas voter à Colmar le 28 juin ;
- les personnes ayant déclaré un changement d'adresse intramuros après le 7 février 2020, devront se rendre à leur ancien bureau de vote le 28 juin.

Il est noté que les électeurs nouvellement inscrits d'office sur les listes électorales (ayant atteint la majorité entre le 16 mars et le 27 juin 2020), pourront voter lors du second tour des élections municipales.

CONTACT PRESSE

Lucie Hamon - Attachée de presse
03 69 99 56 21 - 06 99 02 64 33
lucie.hamon@colmar.fr